



LE GRAND PARIS

CONVENTION-CADRE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL VAL DE FRANCE – GONESSE – BONNEUIL-EN-FRANCE



PRÉAMBULE

- La loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris crée les contrats de développement territorial (CDT), outils destinés à élaborer et mettre en œuvre, dans une démarche contractuelle et partenariale, sur le long terme, des projets de développement sur les territoires stratégiques du Grand Paris, en particulier ceux desservis par le réseau de transport public Grand Paris Express.
- Le décret du 24 juin 2011 relatif aux contrats de développement territorial précise le contenu des CDT.
- Val de France et Gonesse ont élaboré un projet de territoire, dont une synthèse, en date du 27 avril 2011, a été réalisée. L'assemblée délibérante de Val de France a adopté le projet de territoire, par délibération du 28 avril 2011.
- L'association de Bonneuil-en-France aux CDT du Bourget et de Val de France - Gonesse permettra de favoriser des cohérences entre deux territoires voisins concernés par d'importants projets de développement limitrophes.
- Le CDT s'inscrit dans la démarche dite du « Grand Roissy », qui vise à créer un cadre de cohérence pour le développement et l'aménagement durable du grand territoire de Roissy, au sein du projet Grand Paris.
- Les signataires affichent leur volonté de faire du CDT un projet exemplaire en termes de développement durable. Une évaluation environnementale du projet est en cours, conformément au décret du 24 juin 2011.

SOMMAIRE

I/ LE TERRITOIRE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

1. Le territoire du contrat de développement territorial
2. La stratégie de développement du territoire

II/ LES OBJECTIFS ET PRIORITÉS DU PROJET STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Un développement autour de deux pôles, organisés chacun autour d'un projet structurant et connectés entre eux par un réseau de transport
2. Un développement fondé sur des filières économiques contribuant à l'attractivité du pôle d'échange international du Grand Roissy
3. Un développement porté par une offre de formation structurée et renforcée sur les filières porteuses
4. Un développement conditionné par l'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire

III/ LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET LES PROCHAINES ÉTAPES

ANNEXES

SIGNATURES

I/ LE TERRITOIRE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

1. Le territoire du contrat de développement territorial

Le territoire sur lequel porte la présente convention-cadre concerne les communes d'Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel, regroupées au sein de la communauté d'agglomération de Val de France, ainsi que la commune de Gonesse. La commune de Bonneuil-en-France sera également signataire du contrat, comme commune associée.

Ce territoire de projet voisine avec quatre autres territoires concernés par un contrat de développement territorial, celui du Bourget, celui de Roissy-Tremblay-Villepinte, celui d'Aulnay sous Bois - Sevrans, Livry Gargan - Clichy sous Bois - Montfermeil et celui de Plaine-Commune/Pleyel.



2. La stratégie de développement du territoire

Ce territoire bénéficie d'un positionnement unique, à proximité immédiate de l'aéroport international Roissy-Charles De Gaulle et de l'aéroport d'affaire du Bourget, dont l'attractivité, le rayonnement et le dynamisme économique constituent une opportunité de développement.

Il s'inscrit dans l'espace économique d'ensemble, Roissy - Le Bourget, dont la cohérence du développement est déterminante pour la réussite du projet Grand Paris.

La réalisation d'une gare du métro automatique dans le Triangle de Gonesse, associée au « barreau de Gonesse » et aux moyens de transport de rabattement améliorera de manière considérable la desserte du territoire et renforcera sa connexion avec le reste du bassin d'emploi francilien et notamment du Grand Roissy.

Le territoire constitue également un espace stratégique disposant d'un potentiel foncier pour la réalisation de grands équipements, en particulier Europa City et le Dôme de Sarcelles, qui bénéficieront, en outre, d'une desserte de qualité Est/ Ouest, avec l'avenue du Parisis, dans le couloir aéroportuaire entre Le Bourget et Roissy. Cette desserte sera déterminante pour répondre aux enjeux socio-économiques et urbains de territoire.

La stratégie de développement s'appuiera à la fois sur une action économique et de formation visant la création de 30.000 emplois d'ici 2025, en particulier autour des activités de loisirs (culture, sports), des services de l'aéroportuaire, de la santé (diagnostic médical rapide,..), et sur une attractivité renforcée du territoire, tant pour les entreprises que pour les habitants, grâce à une amélioration du cadre de vie, de l'offre de logements et des conditions environnementales. Cela nécessite notamment la poursuite des actions de rénovation urbaine de grande ampleur déjà engagées.

La stratégie de développement du territoire s'inscrit dans la continuité des objectifs identifiés dans le Grenelle de l'environnement et de la priorité donnée au renouvellement urbain.

II/ LES OBJECTIFS ET PRIORITÉS DU PROJET STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de territoire s'appuie sur des équipements de dimension métropolitaine, qui contribuent à une nouvelle cohérence urbaine, concourent à l'attractivité du territoire, et participent, dans la métropole, au rayonnement du pôle mondial qu'est l'ensemble aéroportuaire.

1. Un développement autour de deux pôles, organisés chacun autour d'un projet structurant et connectés entre eux par un réseau de transport

a) Des pôles de développement :

• Le Triangle de Gonesse

Il s'agit d'un quartier d'affaires de niveau international. Situé entre les aéroports du Bourget et de Roissy, il a vocation à accueillir des entreprises intéressées par sa situation exceptionnelle ainsi que des activités de formation. L'accueil d'un lycée à sections hôtelières avec un internat y est envisagé. Situé en lisière d'un ensemble agricole de 400 hectares qui sera préservé, il a vocation à donner lieu à un aménagement exemplaire en termes de développement durable.

Il s'organise autour d'un projet-phare, Europa City, porté par le groupe Auchan. Cet ensemble, situé sur un terrain de 80 hectares, regroupera dans une architecture innovante des activités commerciales, récréatives et culturelles qui seront une vitrine de l'Europe. Des projets hôteliers lui seront associés. Ce projet devrait créer 8 000 à 10 000 emplois. Ce projet a déposé une candidature pour obtenir le label « Grand Paris ».



• Le Forum de Sarcelles et le quartier à dominante d'activité le long de l'avenue du Paris

A proximité immédiate du pôle inter-modal restructuré de la gare Garges - Sarcelles (RER D - T5 - bus), ce pôle a vocation à accueillir des activités de service et à fédérer les zones économiques immédiatement limitrophes sur les communes de Sarcelles, Garges-lès-Gonesse et Villiers-le-Bel.

Il s'organise autour d'un projet majeur, celui du Dôme de Sarcelles, salle multifonctionnelle (sport indoors, spectacles) de 20 000 places. Ce projet a sollicité une déclaration d'intérêt général et le label « Grand Paris ». Ce projet limitrophe de l'avenue du Paris doit prendre en compte à la fois sa proximité avec les quartiers d'habitation environnants et sa localisation dans la vallée du Petit Rosne. Vis-à-vis de cet espace naturel à préserver impérativement, il devra être exemplaire par son respect de l'environnement et ses conditions d'insertion paysagère.

Il se prolonge le long de l'avenue du Paris par un quartier d'activité : ce secteur prévoit l'aménagement d'îlots accueillant des fonctions mixtes ainsi qu'un raccordement à la RD10.



• Le développement du territoire s'inscrira également en partenariat, synergie et cohérence avec les projets de territoire limitrophes:

- Celui du **Bourget**, cluster aéronautique avec, notamment, l'installation immédiatement contiguë de l'usine Eurocopter et le projet Aigle porté par le pôle de compétitivité ASTECH.
- Celui de **Roissy**, cluster des échanges internationaux avec le développement de projets majeurs (hôtellerie, tourisme d'affaire, logistique) sur la périphérie immédiate de la plate-forme.
- Celui de **Plaine commune** identifié comme territoire de la création, ainsi que celui d'Aulnay-sous-bois - Sevran - Livry-Gargan - Clichy-sous-bois - Montfermeil, via un transport de proximité assuré par le réseau Grand Paris Express.

Ces projets seront conduits dans une logique de développement durable, en tenant compte de leur insertion paysagère et de leur impact environnemental. L'évaluation environnementale apportera des éléments sur les modalités de réalisation des projets et sur la prise en compte, par les aménagements prévus, des continuités écologiques.

L'Etat mobilisera les établissements publics compétents pour assurer un développement équilibré des secteurs stratégiques identifiés. Les établissements fonciers (EPFVO, EPFIF) assureront la maîtrise foncière.

L'EPA Plaine de France a engagé des études pré-opérationnelles sur le secteur du Triangle de Gonesse. Autorisé par un protocole d'accord approuvé par le Conseil Municipal de Gonesse en date du 24 novembre 2011 et par son conseil d'administration le 9 décembre 2011, l'EPA plaine de France réalisera en compte propre l'opération d'aménagement du Triangle de Gonesse.

L'aménageur associera, dans le pilotage de l'aménagement du secteur du Triangle de Gonesse, les grands acteurs métropolitains concernés.

Une étude pré-opérationnelle est engagée sur le secteur de l'avenue du Parisis avec une co-maîtrise d'ouvrage Val de France - EPA pour préciser les périmètres et les articulations entre les projets.

L'Etat s'engage à accompagner les collectivités territoriales dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme pour permettre la mise en œuvre des projets du CDT.

b) Connectés par un réseau de transport renouvelé qui renforce l'accessibilité du territoire en privilégiant les transports collectifs et les modes doux de déplacement

Les perspectives de développement de Val de France - Gonesse - Bonneuil-en-France vont générer des besoins de déplacement importants. Il s'agit d'améliorer la connexion du territoire à l'ensemble de l'Île-de-France, de renforcer le maillage interne du territoire en matière de transport en commun et de liaisons pour les modes actifs (piétons, deux roues), de constituer un réseau Est - Ouest performant, d'articuler ces projets avec le réseau viaire existant et d'anticiper le phénomène de saturation du réseau routier local, départemental et national, et en particulier de l'A1, déjà très sensible aujourd'hui.

- **L'amélioration de la connexion du territoire à l'ensemble de l'Île de France**

Le réseau Grand Paris Express (décret du 24 août 2011) prévoit l'implantation d'une gare sur le triangle de Gonesse qui assurera une desserte du secteur et offrira une correspondance avec le barreau ferré de liaison RER B-RER D et le réseau de transport de surface.

L'achèvement du T5 et son prolongement souhaité vers l'Est par un TCSP contribuent à la connexion du pôle de Garges - Sarcelles avec la première couronne et le pôle d'activité et de correspondance de Saint Denis (93) d'une part, et celui du Bourget d'autre part.



- La constitution d'un réseau Est-Ouest performant

Incontestablement sous dimensionné depuis de nombreuses années avec toutes les conséquences négatives en termes de desserte, d'accès à l'emploi et d'attractivité, les liaisons Est Ouest seront entièrement redéfinies autour de deux grands programmes :

L'AVENUE DU PARISIS

Cette avenue urbaine structure le territoire et a trois vocations principales:

- Relier le pôle du forum de Sarcelles à celui du triangle de Gonesse, limitrophe du Bourget et desservir la future usine Eurocopter, via le raccordement de l'avenue du Parisis/RD170 à la RD84.
- Réorganiser le développement urbain du territoire autour d'un axe de haute qualité en termes d'architecture et d'intégration paysagère ayant vocation à accueillir un TCSP et des circulations douces.
- Fédérer sur toute sa longueur des lieux d'implantation pour l'activité économique.

LE BARREAU FERRÉ DE CONNEXION DU RER D AU RER B, DIT BARREAU DE GONESSE

- Préfiguré par un BHNS à l'horizon 2013, ce projet doit permettre de connecter la gare de Villiers-le-Bel/Gonesse/Arnouville à celle du Parc des expositions de Villepinte.
- Il contribuera au désenclavement du territoire de Val de France - Gonesse - Bonneuil-en-France vis à vis notamment du pôle d'emploi de Roissy.

- L'articulation de ces projets avec le réseau viaire existant par un complément de maillage et l'anticipation des phénomènes de saturation

Le réseau routier principal, autoroutier ou en voie rapide (A1, A3, A104, RD317), et structurant (boulevard du Parisis, routes départementales..) sera fortement sollicité par la demande croissante de déplacements (cumul des projets sur le secteur Roissy-Le Bourget), ce qui risque de renforcer sa saturation. Les études devront confirmer le schéma de fonctionnement global, les besoins de hiérarchisation et de renforcement du maillage routier. En tout état de cause, un report modal massif en faveur des transports en commun et les solutions maîtrisant l'augmentation des déplacements routiers devront être recherchées (co-voiturage, politiques de stationnement, facilitation des modes actifs piétons et deux-roues...).

- Les circulations de rabattement de et vers les grands axes, notamment l'A1, seront refondues.
- Le bouclage de la francilienne dont l'aménagement de l'échangeur A1/ RN 104, au nord de Roissy, est l'amorce (projet hors du périmètre du CDT), sera conduit.

c) Reliés par un réseau haut débit

Le territoire sera desservi par un réseau très haut débit dont le déploiement est en cours, sous la maîtrise d'ouvrage de l'établissement public de coopération interdépartementale (EPCID), DEBITEX.

L'Etat et les collectivités territoriales considèrent que l'amélioration des conditions de desserte constitue un préalable indispensable pour la réussite du CDT. L'Etat est particulièrement attentif aux éléments contribuant à ne pas générer une saturation de l'A1, axe majeur stratégique au plan régional, national et international.

Une étude est conduite par la DRIEA pour déterminer les conditions de maintien des capacités de l'A1 et, le cas échéant, les aménagements ou dispositifs d'échanges complémentaires, les modalités de gestion à mettre en œuvre, afin de maintenir la qualité du service rendu, au vu des projets d'aménagement identifiés dans le cadre du « Grand Roissy ». Une autre étude est menée par l'EPA pour identifier des solutions locales afin d'éviter la saturation de l'A1 et de l'ensemble du secteur. L'EPA réalise, en outre, les études routières (renforcement du maillage...) nécessaires à l'accessibilité du Triangle de Gonesse, tenant compte du projet Europa City et des différents projets de l'ensemble Roissy - Le Bourget (augmentation de la demande de déplacements).

Le Conseil Général s'engage à assurer les conditions d'une réalisation dans les meilleurs délais de prolongement de l'avenue du Parisis, et en particulier, de la section Dôme-Triangle de Gonesse, selon une conception en voie urbaine, de manière à permettre la réalisation des équipements structurants prévus au CDT qui en dépendent.

2. Un développement fondé sur des filières économiques contribuant à l'attractivité du pôle d'échange international du Grand Roissy

Le développement économique de Val de France – Gonesse – Bonneuil-en-France est étroitement lié à la proximité des plate-formes aéroportuaires de Roissy et du Bourget et à leur vocation internationale. Porté par les projets structurants d'Europa City et du Dôme, en relation directe avec le pôle d'Enghien - Soisy (via l'avenue du Parisis) et le site contigu d'Ecouen (Château d'Ecouen - musée national de la renaissance), il affiche sa vocation à devenir, dans le cadre du Grand Roissy, un pôle de service à rayonnement international autour des loisirs, du commerce et de la culture. Il développera également une stratégie liée à sa contiguïté avec les territoires périphériques de Roissy et du Bourget, dans les domaines des services aéroportuaires et aéronautiques (projet Aigle du pôle de compétitivité ASTECH).

Val de France – Gonesse – Bonneuil-en-France souhaite accompagner un développement permettant une montée en gamme du tissu économique, avec l'objectif d'environ 30 000 emplois créés à l'horizon 2025 .

• La filière des **LOISIRS À VOCATION INTERNATIONALE**, autour de la culture et du sport, du tourisme et du commerce, notamment avec des projets de dimension métropolitaine que sont Europa City et le Dôme :

- Programmation commerciale renouvelée,
- Offre culturelle ambitieuse,
- Equipements récréatifs,
- Pôle hôtellerie – restauration.

• La filière **AÉROPORTUAIRE** :

- Sécurité, sûreté et gestion des risques,
- La logistique : des activités de logistique pourraient être amenées à se développer grâce au hub de Roissy: fret express, commerce de gros, logistique de pointe,
- Les fonctions d'entreprises internationales fortement utilisatrices de transport aérien (activités technotertiaires, campus d'entreprise, services à haute valeur ajoutée).

• La filière de la **SANTÉ** et du **DIAGNOSTIC MÉDICAL RAPIDE** :

- Le potentiel important et de qualité des structures médicales présentes sur un territoire limitrophe d'un pôle majeur d'échange international offre des perspectives de développement dans des activités telles que le diagnostic médical et le traitement clinique rapide, le diagnostic sur échantillon, la biologie, etc...

• Par ailleurs, le territoire a vocation à accueillir, de par sa proximité, les filières liées à l'**AÉRONAUTIQUE** en cohérence et partenariat avec le pôle du Bourget :

- R&D (notamment autour du projet AIGLE),
- Maintenance, équipement aéronautique,
- Systèmes embarqués et informatique des systèmes complexes.

L'offre immobilière, adaptée aux entreprises à la recherche d'une proximité immédiate du pôle aéroportuaire, s'appuiera notamment sur :

- L'aménagement d'environ 300 ha dont une partie importante concerne le Triangle de Gonesse et les secteurs d'urbanisation autour du boulevard du Parisis.
- La restructuration portant sur environ 400 ha des zones d'activités existantes qui doivent évoluer pour mieux s'adapter aux besoins des entreprises ;

Les partenaires soutiennent l'identification de Val-de-France - Gonesse – Bonneuil-en-France en tant qu'un des territoires de référence:

- des loisirs à vocation internationale (culture, commerce, sports) notamment autour de grands équipements tels que le Dôme et Europa City, projet au sein duquel l'Etat favorise les coopérations entre l'investisseur Immochan et les grandes institutions culturelles nationales.
- de l'aéroportuaire, au sein des pôles du Grand Roissy et du Bourget.

3. Un développement porté par une offre de formation structurée et renforcée sur les filières porteuses

L'orientation et les capacités de l'offre de formation du territoire doivent se fonder sur trois facteurs:

- Le profil des habitants du territoire et notamment des jeunes qu'il convient de conduire vers les niveaux requis pour accéder à l'emploi,
- La déclinaison, en termes de profils d'emploi, des importants projets économiques du territoire,
- Les perspectives de développement de l'ensemble aéroportuaire Roissy-Bourget.

Il se décline en trois orientations:

• Développer et renforcer l'offre de pré-qualification orientée vers les filières d'avenir du territoire :

- Des structures: projet d'EPIDE à Sarcelles, développement de l'école de la 2ème chance.
- Un dispositif de formation pré-qualifiante assuré au plus près des populations (acquisition de pré-requis pour suivre une formation ultérieure).
- Un développement de l'offre de formation linguistique professionnalisante s'appuyant sur le projet de maison des langues à Garges-les-Gonesses.

• Structurer et renforcer l'offre de formation sur les filières porteuses pour tous les niveaux pertinents de formation et dans le cadre de la formation initiale comme dans celui de la formation continue :

- Métiers relatifs aux filières aéronautiques et aéroportuaires,
- Métiers de service (dont santé, commerce, loisirs, hôtellerie et restauration, avec notamment le projet de création d'un lycée à sections hôtelières à Gonesse).

• Développer l'enseignement supérieur :

- Rechercher des synergies et des complémentarités avec les pôles universitaires limitrophes (Cergy, Paris VIII, Paris XIII),
- Renforcer l'offre de formation de l'IUT de Sarcelles (licences professionnelles, DUT...) en lien avec les perspectives du développement des filières économiques du territoire :
 - o Renforcement des départements Commerce et Electronique/Informatique industrielle (GEII),
 - o Ouverture de deux nouveaux départements : Informatique et communication et Hôtellerie - Tourisme.

L'Etat s'engage à œuvrer auprès des universités concernées pour faciliter la mise en place de ces synergies.

L'Etat et les collectivités locales soutiennent Val de France - Gonesse - Bonneuil-en-France comme un des territoires de référence en Ile-de-France concernant les métiers liés aux services aéroportuaires et aux loisirs, tourisme et commerce à vocation internationale. Dans les limites de leurs compétences, ils soutiendront les projets de formation allant dans ce sens.

4. Un développement conditionné par l'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire

Il s'agit de favoriser un urbanisme et un environnement de qualité, permettant à l'agglomération de renforcer son attractivité, de diversifier sa population et de répondre aux besoins en logements de celle-ci. Cette orientation se traduit par les actions suivantes:

a) Dans le domaine du logement et du renouvellement urbain :

- S'inscrire dans un scénario de croissance d'environ 5000 habitants à l'horizon 2030 et réaliser 14 300 logements sur 20 ans. Cet objectif prend en compte le plan d'exposition au bruit (PEB) de Roissy. L'objectif de production de logements sera décliné, dans le CDT, de manière indicative, commune par commune. Cette répartition tiendra compte des objectifs de renouvellement urbain du projet de territoire du CDT, en s'inscrivant dans le cadre d'un dispositif d'application du PEB dont la forme sera précisée d'ici la signature du contrat de développement territorial.
- Privilégier la densification du tissu urbain existant à l'étalement urbain.
- Poursuivre le renouvellement urbain, selon quatre axes :
 - Achèvement la rénovation des grands ensembles inscrits dans le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) 2005-2013,
 - Engager la requalification de nouveaux quartiers de grands ensembles,
 - Réhabiliter les centres anciens,
 - Intervenir sur les copropriétés et les secteurs pavillonnaires dégradés.
- Étendre le réseau de chaleur existant. Une étude sur les réseaux de chaleur en Ile-de-France est actuellement menée par la DRIEA.

Pour réaliser cette politique de logement, un dispositif d'application des règles du PEB sera intégré au CDT. Il reposera sur la mise en place d'un périmètre de renouvellement urbain intercommunal (PRU), sur un mécanisme de gestion conventionnel avec l'Etat et sur un dispositif de suivi/évaluation concernant l'ensemble des communes du CDT.

Les maires signataires expriment le vœu que cela puisse donner lieu à une évolution de l'article L 147-5 du code de l'urbanisme visant à faciliter les opérations de renouvellement urbain en zone C du PEB.

L'Etat s'engage à ce que le PRU soit mis à l'enquête publique, en même temps que le CDT. Il s'engage à accompagner les collectivités dans la mise en place, dans les documents d'urbanisme, d'outils opérationnels et réglementaires permettant d'atteindre ces objectifs.

L'Etat a engagé la réflexion sur la poursuite de la politique de rénovation urbaine (déclaration de politique générale du premier ministre du 24 novembre 2010 et comité interministériel des villes du 18 février 2011).

Sur le territoire du CDT, la poursuite de la rénovation urbaine est indispensable à l'atteinte des objectifs de celui-ci, au même titre que l'ensemble des actions qu'il contient : accessibilité, aménagement, développement économique, formation, protection de l'environnement.

Le territoire de Val de France – Gonesse est identifié par l'ANRU comme un territoire d'intervention prioritaire de l'ANRU dans le département du Val-d'Oise.

Dans le cadre du dispositif de sortie des conventions signées avec l'ANRU, celle-ci donne son accord pour que Val de France – Gonesse assure la maîtrise d'ouvrage d'un plan stratégique local (PSL), étude à réaliser à l'échelle intercommunale, en mutualisant les PSL programmés pour chaque convention de rénovation urbaine signée entre l'ANRU et les communes incluses dans le présent CDT.

Cette étude aura notamment pour objet de définir les moyens à mettre en œuvre pour assurer la pérennisation des investissements réalisés au titre des programmes de rénovation urbaine en cours de finalisation sur le territoire du CDT, les actions de rénovation urbaine majeures à mener dans le futur (quelle que soit la nature du quartier : grands ensembles, centres anciens, habitats pavillonnaires dégradés, copropriétés), ainsi que les actions permettant de renforcer l'articulation entre la rénovation urbaine et les autres dimensions de la politique de la ville.

Sous réserve de l'accord de l'ANRU, elle pourra être financée par redéploiement de crédits disponibles sur les conventions ANRU du territoire ; elle devra être réalisée en 2012-2013.

b) Dans le domaine des équipements au service de la population

Le projet de territoire s'attachera à combler un déficit important en matière culturelle et sportive. Europa City et le Dôme seront les vecteurs d'un développement d'actions et d'équipements de proximité dans ces secteurs, qui bénéficieront à l'ensemble de la population.

c) Dans le domaine de la préservation et de la valorisation des espaces naturels

Trois axes sont prioritaires :

- Mettre en réseau et en valeur une trame verte et bleue et un mode de gestion qui favorise la biodiversité :
 - Projet de liaison entre la butte boisée du château d'Ecouen (musée national de la Renaissance) et le parc de La Courneuve, en passant par le parc urbain du Mont Griffard à Villiers-le-Bel.
 - Aménagement des berges du petit Rosne et du Croult, en lien avec le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) en cours d'élaboration par la commission locale de l'eau installée le 29 septembre 2011.
 - Aménagement des 140 ha du parc urbain de la Patte d'Oie de Gonesse (en veillant à prendre en compte la problématique des sols pollués présents dans la zone), création d'une continuité verte avec le parc urbain du Triangle de Gonesse et les buttes des Tulipes.
 - Définition d'une limite claire entre espaces urbains et agricoles en qualifiant la frange urbaine au contact avec les espaces agricoles exploités et la trame verte.
- Maintenir une agriculture performante et innovante adaptée aux défis de demain sur le territoire par :
 - La garantie d'un bon fonctionnement des activités agricoles (compacité des exploitations et accessibilité).
 - La préservation et la mise en valeur d'un espace agricole de 400 hectares dans le projet d'aménagement du triangle de Gonesse.
- Assurer une gestion efficiente des espaces non urbanisés ainsi que des espaces intersticiels ou en frange des espaces agricoles.

d) Par la prise en compte des enjeux d'environnement sur l'ensemble du projet de territoire

- Intégrer les préoccupations environnementales et patrimoniales en amont dans les projets d'aménagement (gestion des eaux de pluie et usées, traitement des déchets, normes environnementales des bâtiments, protection acoustique, utilisation d'énergies propres, respect des caractéristiques historiques du bâti, insertion dans le tissu existant, protection d'éléments remarquables...).
- Réaliser l'ensemble des opérations prévues dans un souci d'exemplarité. L'Etat et Val de France – Gonesse – Bonneuil-en-France s'engagent à élaborer une charte d'aménagement durable exigeante qui s'imposera aux aménageurs intervenant sur le territoire.
- Poursuivre la démarche de limitation des nuisances sonores liées au trafic aérien auxquelles sont soumis les habitants de ce territoire.

L'Etat s'engage aux côtés du monde agricole dans le maintien et le développement d'une agriculture performante et innovante, adaptée aux défis de demain. L'Etat, les collectivités territoriales et la profession agricole sont très attentifs à une intégration approfondie des espaces agricoles dans le projet.

Une attention particulière est portée à la qualification de la frange urbaine, à une bonne gestion des espaces intersticiels non urbanisés et à la préservation d'un vaste espace agricole de 400 hectares dans l'aménagement du triangle de Gonesse et à la mise en valeur de la trame verte et bleue.

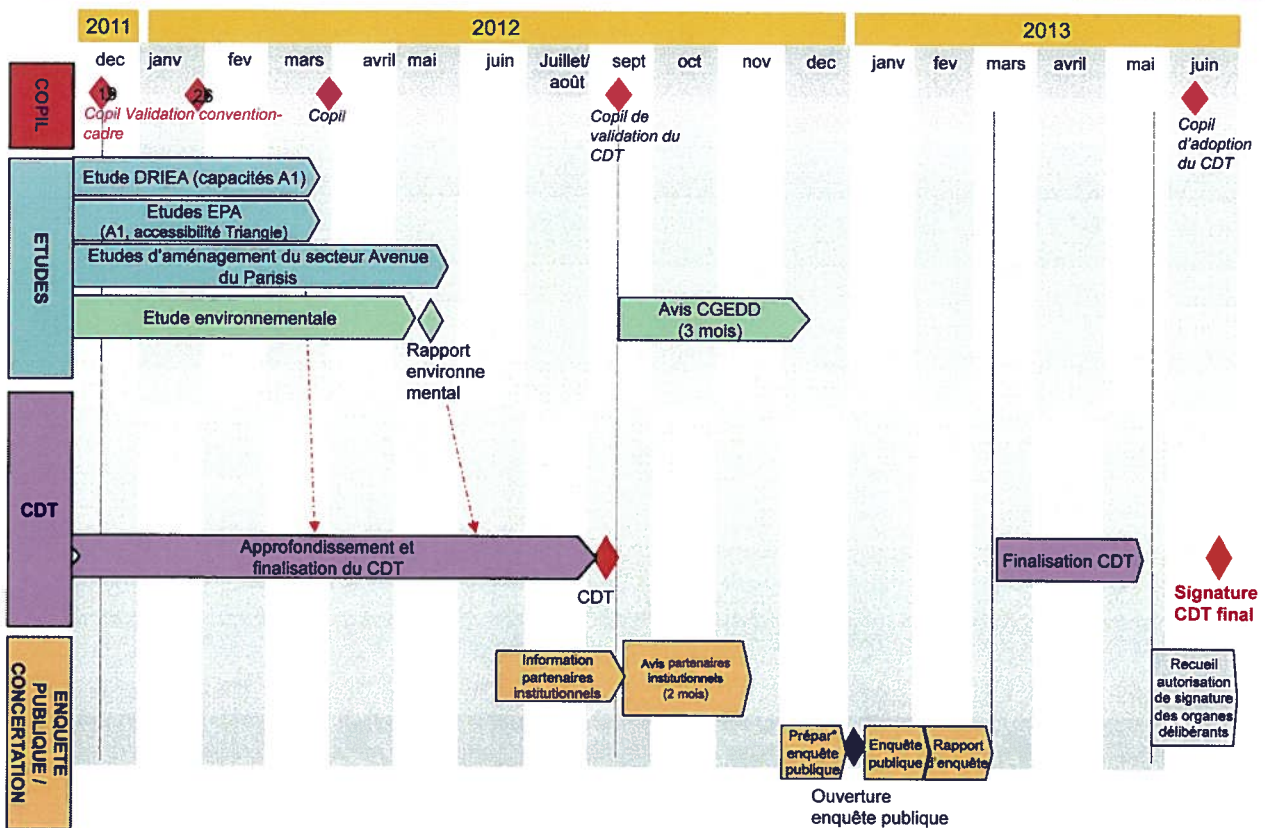
L'ensemble des projets devront être exemplaires en termes d'aménagement durable.

III/ LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET LES PROCHAINES ÉTAPES

- Poursuite de l'étude environnementale en continu.
- Réalisation des études d'accessibilité et de complément des maillages viaires.
- Approfondissement des périmètres et bilans pré-opérationnels.
- Définition des conditions de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de modification du CDT.
- Réalisation d'un diagnostic patrimonial et mesure de la sensibilité archéologique.
- Rédaction du CDT.
- Mise en compatibilité des documents d'urbanisme.
- Saisine, pour avis, de l'autorité environnementale.
- Saisine, pour avis, des partenaires institutionnels : région, département, association des maires d'Ile-de-France, syndicat mixte « Paris-Métropole », atelier international du Grand Paris et des projets architecturaux et urbains.
- Enquête publique, réalisée conformément aux dispositions du chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement, à partir de janvier 2013 et conjointe à l'enquête publique du PRU intercommunal.

ANNEXE 1 : CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU CDT

Planning d'élaboration du contrat de développement territorial Val de France – Gonesse – Bonneuil en France



ANNEXE 2 : LISTE DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES ACTÉS ET À METTRE EN ŒUVRE

Projets d'infrastructure actés (rappel):

Projet	Maîtrise d'ouvrage	Echéance
Projets routiers programmés		
Contournement du territoire au nord par le nouveau tracé de la RD 370	CG95	Déjà en service
Déviations de la RD 47	CG95	
BIP en cours de réalisation	CG95	
Projets de transport en commun programmés		
Metro Grand Paris et gare de Gonesse	SGP	
Mise en place d'une ligne de bus à haut niveau de service entre Villiers-le-Bel – Arnouville - Gonesse et le PIEX	STIF	2013
Construction du barreau ferroviaire de Gonesse RERD/ RERB	RFF	2017
Modernisation du RER D	STIF	2014
Tangentielle Nord	STIF	2014
Tramway T5 jusqu'à Garges - Sarcelles	STIF	2012

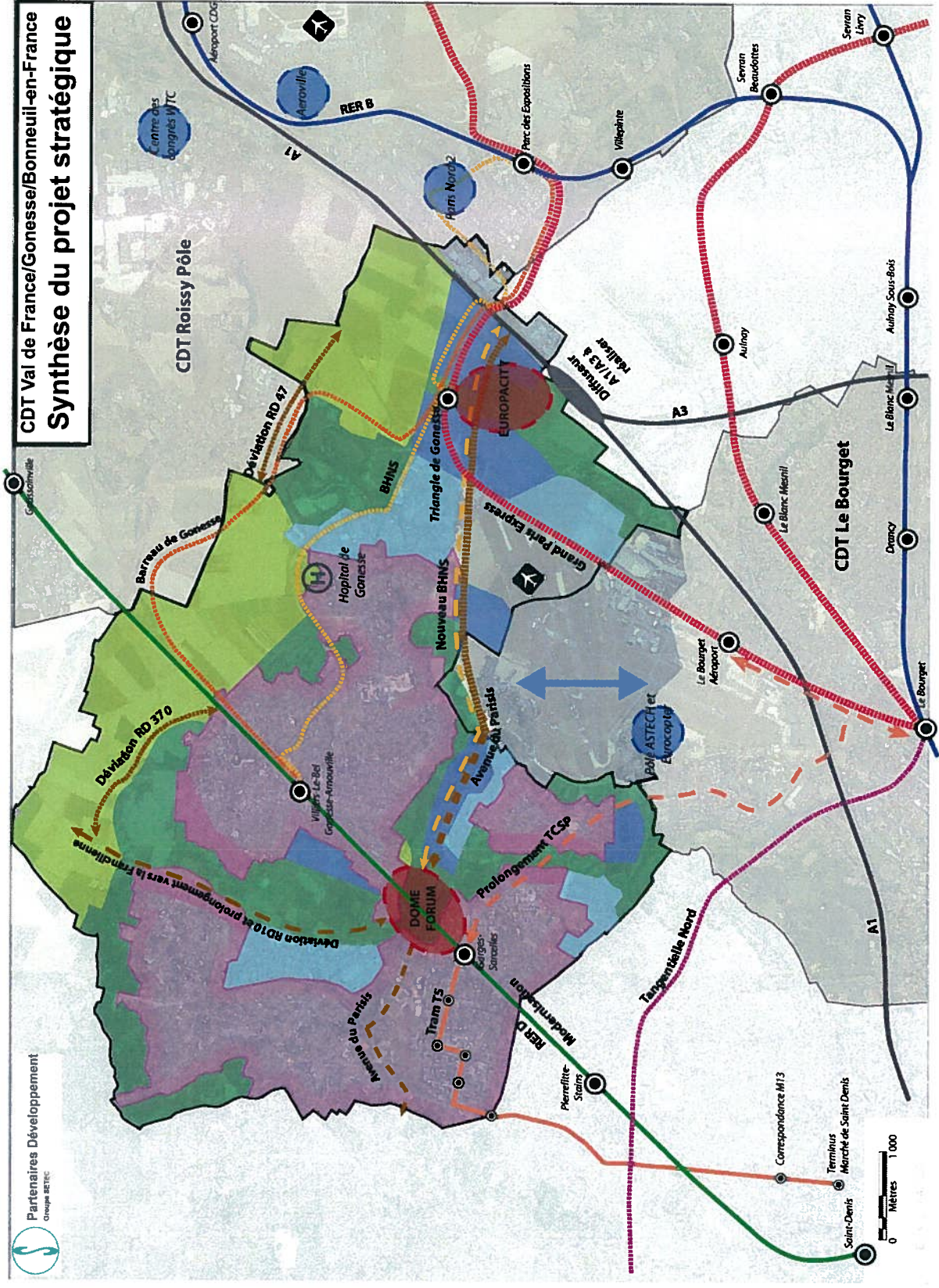
Projets d'infrastructure à mettre en oeuvre :

Projets d'infrastructures routières et de transport en commun	Maîtrise d'ouvrage	Echéance
Projets de priorité 1		
Implantation de la gare du métro automatique dans le Triangle de Gonesse	SGP	Priorité 1
Implantation d'un centre de maintenance	SGP	Priorité 1
Prolongation de l'avenue du Parisis jusqu'au Dôme en voie urbaine	CG95	Priorité 1
Accessibilité au Triangle de Gonesse : complément de maillage et réorganisation de la diffusion entre A1 et le territoire	Etat, EPA et CG95	Priorité 1
Prolongation du T5 vers le Bourget, par un TCSP	STIF	Priorité 1
Mail et place entre le dôme et la gare de Garges-Sarcelles	A déterminer	Priorité 1
Projets de priorité 1 excédant les limites du CDT mais participant à sa mise en oeuvre		
Bouclage de la Francilienne dont Aménagement de l'échangeur A1/ RN 104 au nord de Roissy	Etat	Priorité 1
Projets de priorité 2		
Transformation de l'avenue du Parisis en boulevard urbain à la hauteur du Triangle de Gonesse	A déterminer	Priorité 2
Mise en place d'un TCSP sur l'avenue du Parisis (section Dôme/Forum – Triangle)	CG95 + STIF	Priorité 2
Prolongement de la RD 10 jusqu'à la francilienne/déviations de la RD 10	CG 95	Priorité 2
Aménagement d'un réseau de cheminement piétonnier et cyclable dans la coulée verte	A déterminer	Priorité 2
Aménagement d'une liaison vélo performante sur l'avenue du Parisis	CG 95	Priorité 2

Grands projets d'aménagement:

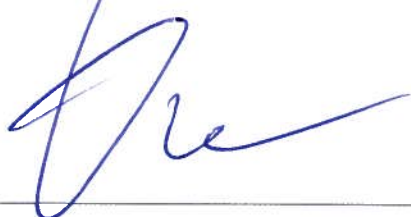
Projet	Maîtrise d'ouvrage
Dôme	ICADE
Quartier d'affaire	CG95
Aménagement du Triangle de Gonesse dont Europa City	EPA Plaine de France

ANNEXE 3 : CARTE DE SYNTHÈSE DU PROJET DE TERRITOIRE VAL DE FRANCE – GONESSE – BONNEUIL-EN-FRANCE

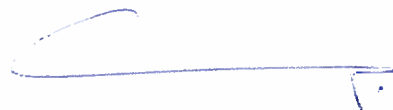


LES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION - CADRE

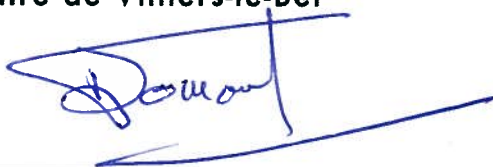
Daniel CANEPA
Préfet de la Région Ile-de-France
Préfet de Paris



Arnaud BAZIN
Président du Conseil Général
du Val-d'Oise



Didier VAILLANT
Président de la Communauté
d'agglomération Val de France
Maire de Villiers-le-Bel



François PUPPONI
Député du Val-d'Oise
Maire de Sarcelles



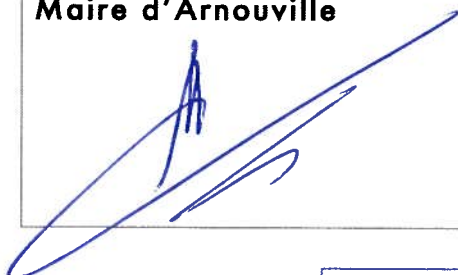
Jean-Pierre BLAZY
Maire de Gonesse



Jean-Luc HERKAT
Maire de Bonneuil-en-France



Michel AUMAS
Maire d'Arnouville



Maurice LEFEVRE
Maire de Garges-lès-Gonesse



En présence de M. Maurice LEROY
Ministre de la Ville

